Rai	pport	ลบ	Parl	lement
1\u	ρροιι	au	1 411	CIIICIII

PAYS DE LA LOIRE

L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ENTRE 2002 ET 2005 EN REGION

Région 18 : PAYS-DE-LA-LOIRE











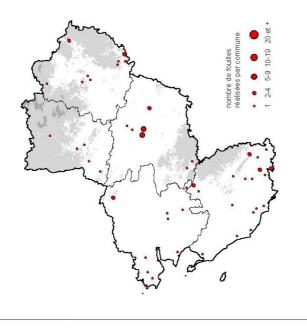




archéologique réalisées (2002-2005) par commune

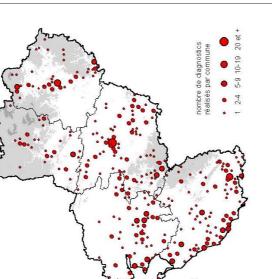
Nombre d'opérations préventives de diagnostic

Localisation des zonages archéologiques décrets 2002-89 et 2004-490



49 communes concemées par une ou plusieurs fouilles(s) préventive(s), soit 3,25 % des communes de la région.

moins remarquables. La réalisation des fouilles préventives pour seulement 188 communes, soit 12,49 % des communes de la région ont connu des opérations préventives de diagnostics ayant foumit des résultats plus ou 49 communes résulte le plus souvent de choix scientifiques.



communes faisant l'objet d'un zonage archéologique

0

297 communes concernées par un ou plusieurs diagnostic(s), soit 19,74 % des communes de la région.

périphérie des grandes agglomérations auquelles il faut ajouter les aménagements routiers de l'A28 et quelques zones à très forte sensibilité archéologique comme Guérande ou le Langon. Les opérations préventives de diagnostics se répartissent relativement bien dans la région en fonction de l'activité économique. Elles concernent les zones à fort développement, littoral, bord de Loire et

A la mise en place de zonages, le service régional a préféré la prise en compte de l'archéologie au travers du porter à connaissance des PLU. Cette procédure paraît plus efficace pour transmettre les informations à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

5 communes concernées par un zonage, soit 0,33 %

des communes de la région.





Sources : domées Patriarche Base nationale, requete du 26/10/2005 con controlle de la Control de l

100 Kilomètres

PAYS DE LA LOIRE

L'essentiel des diagnostics réalisés en région Pays de la Loire depuis la mise en application de la nouvelle loi sur l'archéologie préventive concerne le monde rural. La relative faiblesse des opérations préventives en milieu urbain (quatre-vingt treize) s'explique à la fois par le petit nombre des villes anciennes dans la région (Nantes, Angers, Le Mans) et par la relative stabilité de leurs centres historiques qui n'ont pas encore été l'enjeu de grands projets de réaménagement urbain.

LES TRAVAUX DANS LES VILLES DONT LE NOYAUX URBAINS REMONTENT A L'ANTIQUITE

En premier lieu, intervient le suivi des travaux réalisés dans les quatre villes dont les centres recouvrent une agglomération gallo-romaine (Angers, le Mans, Nantes et Rezé). C'est ainsi que dans le château d'Angers des opérations archéologiques ont été conduites dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et dans des zones réputées bouleversées à maintes reprises, de longue date. A cette occasion, non seulement les substructures d'un ensemble monumental gallo-romain ont été dégagées, mais aussi de possibles vestiges d'un *oppidum** gaulois et surtout, beaucoup plus inattendu, les restes d'un cairn néolithique qui abritait plusieurs chambres sépulcrales.

Les ZAC et lotissements de grande ampleur

Ensuite est prise en compte l'analyse systématique des grandes surfaces rendues accessibles par le développement des ZAC et des lotissements à la périphérie des agglomérations, dans la mesure où ces aménagements conduisent au décapage de surfaces suffisamment significatives pour tenter d'appréhender les modes d'occupation du territoire.

Ainsi autour d'Angers, commence à se dessiner une image des modalités d'exploitation du territoire à l'époque gauloise en liaison directe avec l'oppidum. Le même type de phénomène a pu être perçu, bien qu'à moindre échelle, pour le Moyen Âge à l'occasion de l'aménagement de la ZAC de Saint-Barthélémy. La démarche a été transposée, mais avec circonspection, sur la périphérie des villes de la Roche-sur-Yon, Nantes et Rezé. Ainsi, pour l'agglomération nantaise, le projet d'aménagement d'un Zénith à Saint-Herblain ou de lotissements à Orvault sont l'occasion d'appréhender l'occupation de la campagne nantaise du Néolithique jusqu'au haut Moyen Âge. En revanche, autour de Cholet, du fait des conditions géologiques, la démarche ne paraît pas pertinente et est cours d'abandon.

Pour le milieu rural, seules les communes de Guérande (Loire-Atlantique), Le Langon (Vendée) et Cossé-le-Vivien (Mayenne) font l'objet d'un suivi systématique de tous les types d'aménagement, du fait d'une concentration exceptionnelle de sites archéologiques dans l'emprise de leur territoire communal (cf. la fiche détaillée consacrée à Cossé).

Les communes de la façade atlantique

Enfin, une attention particulière est apportée à l'ensemble des communes de la façade atlantique. Mais ces interventions confirment une présence humaine dès les périodes les plus reculées,

et il convient de traiter avec beaucoup de soins ces traces souvent ténues qui permettent de mieux cerner l'évolution des relations de l'homme avec ce milieu hostile et nourricier.

LES GRANDS AMENAGEMENTS LINEAIRES

Les aménagements linéaires sont le domaine privilégié de la remise en cause des connaissances, dans la mesure où la recherche y est conduite sur de véritables « tranches de territoires » et sur des milieux peu ou pas touchés par les aménagements récents. Une illustration particulièrement exemplaire en est fournie par les opérations actuellement réalisées sur les projets de contournements routiers d'Entrammes et de Mayenne par la RN 162.

Aux environs du bourg d'Entrammes, c'est une portion de la voie romaine reliant Le Mans à Rennes qui a été mise en évidence à proximité de son passage à gué d'une rivière. La qualité des matériaux employés et le soin avec lequel la chaussée a été réalisée confirment la fonction stratégique de la section découverte et précise le tracé de cet itinéraire qui participe du cadre organisationnel romain. De même, les constructions mises au jour de part et d'autre de cette voie, apportent des informations tout à fait originales sur l'agglomération gallo-romaine d'Entrammes qui est surtout connue par des thermes conservés dans l'église.

Plus au nord, le projet du contournement est de Mayenne évite soigneusement le site d'un éperon délimité par un méandre de l'Aron et barré par un rempart de 6 à 8 m de haut et de 20 m de large, connu de longue date et dans lequel s'est développé le bourg de Moulay. Mais c'est l'opération de diagnostic liée à ce projet routier qui a permis de découvrir, sur le même plateau, un second rempart : probablement doté d'un poutrage interne, il enserre près de 135 hectares et que traverse de part en part la future voie sur l'emprise de laquelle des traces d'occupations domestiques et artisanales ont été localisées sur plus d'un kilomètre de long. De plus, les traces de plusieurs fermes indigènes ont été repérés sur le reste du tracé, notamment sur le versant opposé de la vallée de l'Aron, renouvelant totalement notre perception de ce territoire jusque-là peu documenté dans la carte archéologique.

Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie de Pays de la Loire

LOIRE-ATLANTIQUE

PIRIAC-SUR-MER (LE PLADREAU)

Un site protohistorique et un etablissement antique

Le dossier d'aménagement d'une zone artisanale de 7,5 hectares au Pladreau à Piriac-sur-Mer a fait l'objet d'un arrêté de prescription d'un diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP en 2004. Il était motivé par la localisation du projet, dans un territoire côtier riche en vestiges archéologiques de toutes périodes.

L'opération a permis de mettre au jour deux sites archéologiques. Le premier est un site protohistorique datable de la Tène moyenne*, d'une centaine de mètres carrés d'emprise ; le second est un établissement gallo-romain comprenant bâtiments, voirie et limites parcellaires sur plusieurs hectares. Après avoir pris connaissance du rapport de diagnostic archéologique (reçu mi-septembre), et conformément à l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique, il a été décidé que le site protohistorique ne ferait pas l'objet d'études complémentaires, ce qui a permis de lever les contraintes archéologiques sur une grande partie des terrains (4,5 hectares).



Le rapport d'opération étant actuellement en cours d'élaboration les données présentées ici ne peuvent être considérée comme des conclusions définitives.

Le site antique du Pladreau est traversé par une piste cyclable exclue de l'emprise de la fouille et qui perturbe malheureusement la vision globale du site qui se poursuit en outre au Sud dans la propriété attenante.

Dans le secteur au nord de la piste cyclable, l'opération a mis au jour de nombreux fossés et trous de poteau difficilement interprétables en raison de leur mauvaise conservation et un bâtiment isolé dont la vocation agricole peut être envisagée.



Dans le secteur sud, deux ensembles de bâtiments ont été mis au jour. Certaines salles ont été identifiées à des thermes privés, ce qui laisse augurer du statut social des propriétaires. Un autre bâtiment, possédant une salle de plus de 200 m², ne peut avoir qu'une vocation artisanale ou agricole. Des vestiges de fours et de ce qui semble être un grand pressoir ont également été découverts.

La fonction de cet établissement est encore mal définie : centre de domaine agricole ou établissement lié à une activité artisanale ou semi-industrielle. Les très nombreux restes de coquillages retrouvés, permettent d'envisager une activité de production et de transformation conchylicole.

Monnaie. © M.-L. Hervé, INRAP.

L'établissement du Pladreau qui semble s'être implanté au milieu du I^{er} siècle de notre ère a perduré jusqu'au début du IV^e siècle. Le site connaît par la suite des occupations ténues entre le VI^e et le VIII^e siècle L'étude du mobilier archéologique -en cours- devrait permettre de mieux préciser la nature, la fonction et la chronologie de son occupation.

Yann Letho-Duclos Responsable de l'opération, INRAP

MAINE-ET-LOIRE

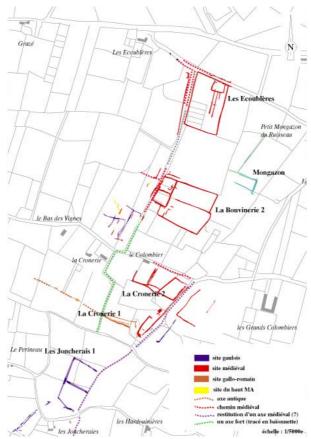
SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-SYLVAIN D'ANJOU

Un habitat rural aux xiii^e et xiv^e siecles en Anjou

En 2002, le service régional de l'archéologie de Pays de la Loire a prescrit un diagnostic archéologique préalablement à l'aménagement d'une ZAC de 110 hectares sur les communes de Saint-Barthélémy et Saint-Sylvain d'Anjou, situées au nord-est d'Angers. L'emprise du projet ne comprenait aucun site recensé dans la Carte archéologique nationale, mais sa superficie, qui s'inscrit par ailleurs dans un environnement historique riche, accroissait la probabilité de découvertes archéologiques.

L'opération de diagnostic archéologique confiée à l'INRAP a été réalisée entre le 26 août et le 26 décembre 2002 sur un premier secteur de 92 hectares acquis par l'aménageur.

Treize gisements archéologiques s'échelonnant de la Tène finale au bas Moyen Âge ont ainsi été mis au jour.



Plan des structures mises au jour. ©A. Opritesco, INRAP.

Archéologie préventive

Parmi les neuf sites qui ont livré des vestiges médiévaux, quatre se distinguaient nettement par leur qualité et leur état de conservation. Les trois premiers (La Crônerie 2, La Bouvinerie 2, Les Ecoublères) correspondent à des habitats agricoles sans finalité défensive, le quatrième site (Sainte-Anne) correspond quant à lui à une maison forte. Pratiquement complets, dans une grande mesure contemporains de cette période de forts défrichements, bien connue des recherches historiques mais encore peu abordée dans le contexte régional sous son aspect archéologique, ils offraient l'opportunité de mieux connaître l'habitat rural en Anjou aux XIII^e et XIV^e siècles.

Trois sites, qui associent secteur domestique et surface vivrière, ont donc fait l'objet d'une fouille préventive durant l'été 2003.

Des aspects de la vie quotidienne et du monde artisanal, jusqu'ici méconnus, ont pu être étudiés à l'occasion de cette opération comme, par exemple, l'usage des ardoises de couvertures, dont la découverte en grand nombre sur les trois sites, a permis de percevoir l'ensemble du processus de mise en œuvre, de l'extraction du matériau de base jusqu'à assemblage en couverture. Les données réunies par cette opération préventive permettent l'approche d'une organisation agraire médiévale sur près de 100 hectares ouvrant la perspective d'une analyse des liens entre l'implantation des établissements ruraux médiévaux et la formation du terroir.

Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie de Pays de la Loire D'après Frédéric Guérin INRAP

MAYENNE

COSSE-LE-VIVIEN (GUIGNEFOLLE)

Un reseau fossoye des i^{et} et ii^e siecles

Un projet de lotissement communal sur le territoire de Cossé-le-Vivien, au lieudit Guinefolle, au sud-est du bourg, sur une parcelle de 1,6 hectares correspondant à l'emprise d'un réseau fossoyé repéré en photographie aérienne par G. Leroux en 2001, a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique sous la responsabilité de A. Valais (INRAP) mi-octobre 2003 pendant cinq jours.

Un total de dix-sept tranchées ou fenêtres a été ouvertes. Une grande partie des fossés qui avaient été repérés par photo aérienne a été retrouvée. Ces fossés semblent s'organiser de façon orthonormée, composée d'au moins deux ensembles distincts et avec une évolution probable à l'emplacement de leur tracé. A l'intérieur des espaces créés, on distingue des fosses, trous de poteau, un puits et une cave avec entrée conservée sur au moins 0,70 m de profondeur.

Le mobilier archéologique recueilli lors du diagnostic montre que le site appartient à une période chronologique courte et continue (entre le début du I^{er} siècle et II^e siècle apr. J.-C.) montrant une évolution et un léger déplacement de l'habitat sur place.

Ces découvertes archéologiques s'intégrant dans un ensemble plus vaste de réseaux fossoyés repérés (plus de quatre-vingt sites) par la photographie aérienne sur l'ensemble du territoire communal de Cossé-le-Vivien et dont aucun n'avait encore fait l'objet d'une étude approfondie par le biais d'une fouille a incité le service régional de l'archéologie à prescrire une fouille préventive. Cette fouille a été confiée par l'aménageur à l'INRAP et a été réalisée du 9 mars au 16 avril 2004.

Les résultats majeurs de la fouille du site sont la présence de plusieurs enclos formant un ensemble de grande étendue dont seule une partie a été étudiée. On peut imaginer que nous soyons en présence de la *pars rustica** d'un grand domaine foncier (*villa*) qui se serait étendu sur tout le flanc sud d'un important coteau où est aujourd'hui localisé le bourg de Cossé.

La chronologie du site, étalée principalement du début du I^{er} siècle jusqu'à la fin de II^e siècle, a pu être finement établie grâce à un mobilier céramique qui, s'il n'est pas très abondant, est spatialement bien réparti et très représentatif.

Ainsi, l'enchaînement successif des enclos a pu être perçu ainsi que la mise en place progressive de bâtiments ou de structures connexes comme certaines clôtures. On peut noter aussi la présence de quelques fosses de type silos, fosses-dépotoirs ainsi qu'une fosse-latrine, enfin des vestiges de foyers. Des bâtiments édifiés sur poteaux sont présents mais ils sont difficilement restituables en plan du fait de la répartition parfois denses de creusements similaires dans lesquels le mobilier est absent.

On note aussi la présence d'un bâtiment partiellement encavé, maçonné (*opus quadratum**, mortier de tuileau et joints au fer), de plan carré doté d'une ouverture placée au sud et des vestiges d'un escalier. Cette petite construction, très soignée, est datée du I^{er} siècle avec un abandon assuré dans la seconde moitié du II^e siècle, les pierres de l'élévation ainsi qu'une partie de la toiture en tuiles ayant finalement servi comme remblai.

Archéologie préventive





Cave en cours de fouille. © INRAP.

Le site possède quelques vestiges d'autres périodes mais ils demeurent très résiduels : on peut signaler notamment la présence d'un bâtiment sur poteaux daté de la Protohistoire au sens large, au sud du site, ainsi que d'un puits maçonné dont l'abandon est attesté au XV^e siècle.

Il s'agit donc d'un établissement homogène dont la structuration puis l'abandon s'opèrent sur un temps relativement court mais qui complète très utilement la reconnaissance de l'espace antique dans cette région qui se situe en lisière immédiate de quatre anciennes cités gauloises, celles des Andécaves (Angers), des Namnètes (Nantes), des Redons (Rennes) et des Diablintes (Jublains), ainsi que de trois duchés médiévaux, ceux d'Anjou, de Bretagne et du Maine. Cette situation exceptionnelle explique peut-être la profusion de sites de toutes époques reconnus dans le Sud-Ouest du département actuel de la Mayenne, notamment sur la commune de Cossé-le-Vivien.

Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie de Pays de la Loire D'après Christophe Devals INRAP

SARTHE

LUCEAU (LE CLOS DU PIN)

DEUX OCCUPATIONS ANTIQUE ET MEDIEVALE

Un projet de déviation routière entre la RN 138 à la RD 305, au sud-est du département de la Sarthe, entre les communes de Luceau et de Château-du-Loir a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en mai 2004 sous la responsabilité de D. Doyen (INRAP).

Celui-ci a permis de mettre au jour, sur un replat à flanc de vallée les vestiges, de deux occupations, l'une antique et l'autre médiévale, qui se sont succédé sur le même lieu. Le contexte archéologique local (proximité des sites de Cherré à Aubigné-Racan et de Vaas) ainsi que la situation topographique des vestiges (versant oriental du ruisseau des Profonds de Vaux) ont conduit à prescrire, après un avis favorable donné par la commission interrégionale de la recherche archéologique le 23 septembre 2004, une fouille préventive sur une surface de 5 600 m².

Le Conseil général de la Sarthe, aménageur, a confié à l'INRAP la fouille qui a été réalisée du 22 mars au 13 mai 2005 par une équipe de 5 personnes sur 3 600 m².

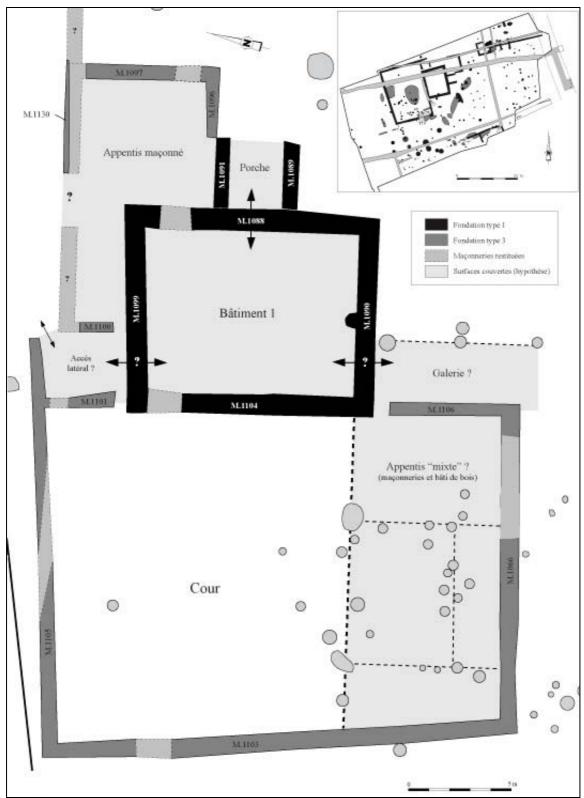
La première installation correspond à une portion d'établissement agricole gallo-romain. Les vestiges de murs, arasés au niveau des fondations, ont longtemps passé pour être les restes d'un sanctuaire du type *fanum**, toutefois la mise en perspective de l'ensemble des structures et de leur évolution de la seconde moitié du II^e siècle au début du IV^e siècle a permis de distinguer plusieurs bâtiments dont une grange et un mur de clôture avec portique d'entrée. L'interprétation s'est alors orientée vers un établissement agricole de type *villa**. L'ensemble fouillé correspond très vraisemblablement à secteur situé à la limite entre le partie agricole et la partie résidentielle du domaine. Une grange et une annexe de la partie agricole s'adossent au mur de clôture de la zone résidentielle à proximité du porche d'accès à cette dernière. Dans ce schéma, on peut supposer que le bâtiment résidentiel se situe à quelques dizaines de mètres au nord de la zone de fouille.

Après trois siècles d'abandon, le secteur a été réoccupé, au cours des VII^e et VIII^e siècles, comme en témoigne une cabane légèrement encavée, construite sur une structure à poteaux de bois et couvrant plus de 20 m². Une série de fosses-silos découvertes à proximité de la cabane est liée à cette occupation qui s'inscrit à l'intérieur d'un enclos palissadé. Celui-ci présente une interruption de 3,50 m de large cantonnée par deux poteaux de dimension imposante (0,50 m et 0,65 m de section) qui semble correspondre à un système d'entrée. L'organisation générale de cet ensemble paraît largement conditionnée par les constructions antiques dont il reprend les principaux axes sans qu'on puisse évaluer la part réelle des remplois, faute d'informations suffisantes sur l'état d'arasement des vestiges antiques. Même si on mesure assez mal la qualité et le niveau social des occupants de cet établissement, il ne fait pas de doute qu'il participe de cette renaissance qui caractérise cette période du haut Moyen Âge*.

Nicolas Petorin INRAP



Plan général : phases 1 à 4 d'occupation du site. © E. Péan, INRAP.



Bâtiment 1 et annexes : hypothèses de restitution. © E. Péan, INRAP.

VENDEE

AVRILLE (L'ÉRAUDIERE, LA MARSAUDIERE)

DEUX FOSSES DE COMBUSTION DU NEOLITHIQUE CARDIAL ATLANTIQUE

Les communes d'Avrillé et du Bernard, proches du littoral, sont réputées pour l'important nombre de menhirs et de dolmens, ce qui leur a valu le nom de « Carnac vendéen ». Un projet communal de lotissement, sur 7 hectares dans cet ensemble réputé, a motivé la prescription d'un diagnostic archéologique sur la totalité de l'emprise.

Les nombreuses traces de fossés médiévaux et gallo-romains qui ont été détectées dans la partie sommitale de la parcelle présentaient un état de conservation qui ne justifiait pas la mise en œuvre d'une opération complémentaire. A contrario, la découverte de deux espaces de combustion de 3 m de long sur 1,5 m de large dans ce contexte néolithique obligeait de poursuivre les investigations dans le cadre d'une opération de fouille qui a duré moins d'une semaine du 15 au 19 novembre 2004.



Fosse de combustion. © N. Rouzeau SRA Pays de la Loire.

Les deux fours sont orientés est-ouest, nord-ouest, sud-est. Distant de 6,50m, l'un mesure 2,90 x 1,45 m, et l'autre 3,35 x 1,55 m.

Les fosses de combustion en forme d'auge de 0.45 m de profondeur sont simplement aménagées dans le terrain naturel. Elles présentaient un fond plat et des angles arrondis, les parois étant rubéfiées sur près de 5 cm. Sur le fond, une couche de charbons de bois se développait sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres. On pouvait observer des éléments de branches carbonisés disposés selon le grand axe de la structure. L'un d'eux provient d'une pièce de bois apparemment fendue, correspondant à un diamètre originel minimal de l'ordre d'une trentaine de centimètres. Un amas de pierres, portant toutes des traces de chauffe, reposait sur le niveau de charbon. Toutes les pierres retrouvées dans les fours sont des granites qui présentent un débit prismatique d'un diamètre de 20 à 30 cm. Un sédiment sableux brun mêlé de charbons et des petits fragments de granite brûlé, provenant de la desquamation des blocs recouvrait sur 0,60 m d'épaisseur les fosses empierrées.

Les charbons de bois proviennent de chênes caducifoliés.

Ces structures, remarquablement préservées laissent entendre que la totalité des pierres restées en place correspondent au volume disposé lors de la chauffe, soit cinquante centimètres cube.

La présence de graisses sur les pierres de l'un des fours qui est considérée comme indiscutable par C. Pepe « d'autant plus que la quantité identifiée est extrêmement abondante », conforte l'hypothèse de fours culinaires, destinés en particulier à cuire de grandes quantités simultanées de morceaux de viande.

L'attribution chronologique de ces fours peut se fonder sur la présence de fragments céramiques à décors au doigt et à l'ongle qui se rapprochent du Néolithique cardial atlantique*, datation que vient corroborer une série de quatre dates obtenues par la méthode du carbone 14* (5900-6000 av. J.-C.).

Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie de Pays de la Loire D'après Bertrand Poissonnier INRAP